

Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET LETTRES
DE
MONTPELLIER



NOUVELLE SÉRIE
TOME 31
ANNÉE 2000

ISSN 1146-7282

Séance du 9 octobre 2000

RECEPTION DU PROFESSEUR JEAN HILAIRE DISCOURS DU RECIPIENDAIRE

Eloge du Professeur Daniel MOUTOTE

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs de l'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Lorsque le Secrétaire perpétuel de l'Académie me fit part de son intention de présenter ma candidature, je déclinai d'abord. Il me semblait qu'étant certes arrivé à Montpellier depuis bientôt soixante ans mais ayant passé la moitié de ce temps dans une carrière parisienne je devais laisser cet honneur à d'autres. Mais l'Académie en ayant décidé autrement, je revis mes années de jeunesse à Montpellier au lycée et dans la vie universitaire de l'immédiat après-guerre et je m'aperçus que ceux qui avaient marqué ces années de découverte parfois éblouissante avaient été membres de cette Académie :

- François Daumas qui fut en 1942 un professeur d'humanités inoubliable;
- Pierre Tisset qui fut mon maître et dirigea ma thèse;
- Jean Combes et l'Archiviste Maurice Oudot de Dainville qui m'ont donné un irremplaçable viatique pour un historien en m'apprenant la paléographie;
- Le Doyen Pierre Jourda à la Faculté des Lettres;
- Le Bibliothécaire François Pitangue qui n'aurait jamais manqué une séance d'élection à l'Académie et que je rencontrais si souvent dans le groupe étudiant des Escholiens de Languedoc qu'il avait lui-même fondé;
- L'Architecte Marcel Bernard et, par le truchement du chant choral, Mgr Joseph Roucairol.

Ne pouvant les citer tous je rappellerai encore celui que je connus plus tard, le Conservateur du Musée Fabre, Jean Claparède dont la mémoire m'est particulièrement chère. C'est dire que s'il m'est un agréable devoir de formuler des remerciements c'est, bien sûr, pour l'honneur qui m'est fait d'entrer dans cette Académie, mais plus encore peut-être pour être convié ainsi à y retrouver mes racines montpelliéraines. D'autant que l'Académie poursuit une vivante tradition et je ne saurais dire l'intérêt et décrire le plaisir d'y participer avec plus de simplicité que l'a fait l'un de vos confrères :

"Je me suis toujours félicité, écrivait-il, d'appartenir à la déjà ancienne Académie de Montpellier. Elle corrige une des erreurs de l'université française qui met à pied ses maîtres au moment où ils sont au faîte de leur savoir. L'Académie y gagne d'être le lieu de France, mettons pour être modeste : un des lieux de France, où l'on entend parfois les meilleures conférences sur les sujets les plus divers, dans lesquelles se condense le savoir de toute une vie. Enfin l'on y a déjà la joie de causer

en toute courtoisie avec ses pairs. On y retrouve chaque lundi des amis qui partagent, sinon toujours les mêmes idées, du moins un certain nombre de préjugés qui, selon Barrès, rendent la vie en commun supportable et dont le premier est la politesse”.

Celui qui s'exprimait ainsi, sans doute l'avez-vous deviné, était Daniel Moutote, personnalité de plus en plus attachante à mesure que j'en faisais la découverte. Car, ayant le souvenir de tant de membres de cette Académie, je devais faire son éloge, c'est à dire l'éloge de quelqu'un que je n'avais jamais rencontré et dont je ne savais rien.

Très vite il m'apparut que la seule manière de retrouver l'homme était de le rechercher à travers son œuvre, ce qu'il avait d'ailleurs dû faire lui-même pour prononcer l'éloge de son prédécesseur, Raoul Villedieu. Pour ma part si j'ai pu recueillir quelques faits et consulter une bibliographie sommaire, j'ai surtout acquis la conviction que l'œuvre de Daniel Moutote parle beaucoup de lui-même parce que c'était un homme d'écriture qui se confiait sans doute plus facilement à la page blanche; car ses écrits sont très révélateurs non pas seulement dans les deux livres de réflexion sur ses souvenirs qu'il a rédigés à la fin de sa vie, non sans humour d'ailleurs avec une grande lucidité et une belle jeunesse d'esprit, mais également dans toute son œuvre scientifique. Il était en effet l'auteur d'une thèse fondamentale sur André Gide et il a longuement étudié les écrits de Paul Valéry. Sans doute n'est-on jamais totalement maître du choix d'un sujet de thèse et l'installation à Montpellier a certainement renforcé sa vocation valérienne. Pourtant la manière dont il a abordé de telles œuvres, sa ténacité à suivre ces deux sillons parallèlement presque de la même façon, comme si l'un n'allait pas sans l'autre, ressemble fort à une quête personnelle; c'est un fil conducteur qui s'impose au moment d'aborder cet éloge.

*
* *

Daniel Moutote était homme de grande sensibilité et d'extrême rigueur, traits de caractère que son destin avait exacerbés. Très jeune il avait perdu son père et avait alors conçu une immense admiration pour sa mère qui avait péniblement élevé, seule, ses trois enfants. Une sensibilité blessée, désormais sans illusion, marquait pour toujours sa conception de la vie. La rigueur de son esprit avait fait des mathématiques sa vocation première puis il avait hésité entre agrégation de grammaire et agrégation de lettres. A la veille de la guerre son passage en khâgne à Lyon a eu surtout pour lui l'immense intérêt de découvrir la philosophie à travers les cours de Jean Guilton. Ce dernier le remarqua immédiatement et de cette rencontre capitale dont il subit la profonde influence devait naître une amitié qui ne s'est jamais démentie. Après la longue interruption de la captivité en Allemagne il a enseigné au collège de Saint Claude dans son Jura natal. Agrégé de lettres il choisissait Tunis puis était nommé à Alger où il devenait assistant à la Faculté en 1959. Enfin le retour d'Algérie le fixait avec son épouse à Montpellier en 1962.

Venant de son Haut Jura, la lumière des bords de la Méditerranée l'avait ébloui et séduit. Elle devait l'accompagner tout le reste de sa vie. Cette attirance correspondait aussi à sa culture gréco-latine et le rapprochait déjà de Gide lui aussi frappé par cette lumière lors d'un voyage en Algérie. C'est précisément à Alger que Daniel Moutote a entrepris le travail qui a marqué sa carrière d'enseignement autant

que de recherche : sa thèse de doctorat soutenue en Sorbonne en 1969 était un énorme ouvrage intitulé *Le journal de Gide et les problèmes du moi*. Dix années passées à décortiquer page à page le *Journal* d'André Gide lui ont alors apporté une matière inépuisable pour des recherches futures, c'est à dire le socle sur lequel il a bâti toute son œuvre scientifique. Or, professeur à Montpellier il a consacré aussi beaucoup de temps au Centre de recherche de la Faculté des Lettres sur Paul Valéry et il a suivi une démarche semblable en analysant les *Cahiers* que cet auteur a tenu jour après jour jusqu'à la fin de sa vie. A partir de là, même si d'autres auteurs ont encore retenu son attention, Daniel Moutote a construit une œuvre considérable, riche d'une douzaine d'ouvrages et de dizaines d'articles. Fidèle à cette Académie il y a présenté quelque vingt-deux communications. Sa notoriété l'a appelé à faire des conférences en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Elle a également décidé de son élection au Comité national du Centre national de la recherche scientifique, section Linguistique et Littérature françaises. Ce comité est l'instance d'évaluation des travaux des chercheurs où il fut étonné et ravi, comme il l'a écrit, de découvrir "la diversité et l'originalité, voire l'étrangeté des recherches qui peuvent s'organiser dans un grand pays".

Le travail d'écriture est non seulement d'une belle constance chez Daniel Moutote, mais il se partage encore entre deux périodes assez distinctes mais presque d'égale fécondité, autour de l'année de sa retraite 1985, ce qui est bien rare. Jusque-là, durant sa carrière professorale, il avait amassé les matériaux tandis que progressait son analyse. A sa thèse étaient venus s'ajouter surtout les *Entretiens sur Paul Valéry* qu'il avait suscités et un précieux *Index des idées, images et formules du Journal d'André Gide* qui est paru précisément en 1985. Or durant sa retraite, à partir de l'érudition ainsi accumulée, ont été élaborés encore huit livres de réflexions, au rythme d'un ouvrage tous les deux ans ou presque. Le dernier, intitulé *André Gide et Paul Valéry. Nouvelles recherches*, est en somme son testament littéraire. Il y a surtout repris ce qu'il estimait avoir apporté d'essentiel en classant les articles dans un ordre destiné à bien souligner le cheminement de sa pensée. Travail d'écriture qui s'est prolongé d'ailleurs jusqu'à son dernier souffle : ces *Nouvelles recherches* sont parues en effet l'année même de sa mort en 1998. Il en a sans doute relu les épreuves mais je ne suis pas sûr qu'avant de mourir il ait eu le temps d'avoir en main le livre imprimé.

Pour lui, il le disait avec une certaine fierté, son œuvre était d'abord celle d'un critique littéraire. Mais cette critique-là se situait à cent lieues du journalisme spécialisé, contraint de livrer en hâte des impressions rapides, volontiers polémiste et parfois entraîné par la mode. Au contraire, universitaire et homme de science, c'est à dire de connaissance raisonnée, il prend du recul. Il ne livre que des analyses étayées par de patientes recherches; si bien que sous sa plume le terme *critique* relève plutôt de la même rigueur dont la critique historique a défini les règles au XIX^{ème} siècle pour discuter de l'authenticité des documents. Avant d'émettre une hypothèse à propos d'un texte il en a minutieusement vérifié la date et le lieu, il a cherché la source d'inspiration et il a réuni tout ce qui peut s'y rattacher au terme des multiples comparaisons que lui inspire son immense culture. Cette rigueur de la méthode a été en quelque sorte le viatique qui lui a permis, même s'il avoue modestement y avoir eu quelque peine, de suivre la prodigieuse évolution de la science de la littérature durant les vingt-cinq années de sa carrière. Au delà du passage - en termes de spécialistes - au structuralisme et à l'intertextualité, il explique en bon pédagogue : "Dans

ma jeunesse l'œuvre était le fait d'un auteur et l'on croyait l'expliquer en expliquant l'homme, comme faisait Sainte-Beuve. Maintenant on sait que l'œuvre naît de la culture, que l'œuvre est provoquée par une œuvre et qu'elle n'opère pas ses prestiges dans un auteur mais dans un lecteur, dans l'esprit de tous les lecteurs de bonne volonté qui la créent en la lisant". Au fond une telle évolution des idées a ouvert des horizons nouveaux à la quête personnelle de Daniel Moutote. Elle répondait davantage, me semble-t-il, à l'éternelle interrogation sur la condition humaine qui le poussait à scruter les limites de la pensée à travers le mécanisme de la création littéraire.

*

* *

Une pensée aussi riche que celle de Daniel Moutote ne se résume pas en quelques phrases; tout au plus, en espérant ne pas en trahir la subtilité, peut-on retenir certaines idées directrices.

En premier lieu il éprouvait le besoin de mettre en perspective les œuvres de ses maîtres pour en souligner la portée, tout spécialement à travers la nature poétique. Certes le critique littéraire était-il toujours séduit par la poésie qui se dégageait d'une œuvre. Il était à l'affût de tout ce qui vibre dans un texte, il traquait littéralement les émotions, les états d'âme. Mais sa sensibilité à la poésie ne se réduisait pas au bercement des rythmes et des consonnances. Dans un livre charmant, écrit durant sa retraite, *Poèmes pour Laure*, il a choisi d'expliquer à une jeune fille de seize ans qu'il désigne d'ailleurs du prénom de sa mère, le sens profond de la poésie en guise d'introduction à une petite anthologie des poètes français :

"A quoi bon la poésie ? écrit-il, Mais d'abord qu'est-ce que la poésie ?

"La prose dit la vérité que je sais ou crois savoir; la poésie celle que je cherche. D'où ces phrases brisées du poème, les échos de ses rimes, ces allitérations, ces mots choisis avec quelque méprise, ces comparaisons, ces images, ces mythes. D'où ce chant qui charme et dépayse, musique verbale, qui est un autre langage dans le langage, un langage direct des sens pour palper les choses, sonder l'inconnu, pour aller mettre le doigt dans la plaie..."

En écrivant ces dernières lignes il avait sans doute à l'esprit Mallarmé qui, selon lui, a ouvert la voie à Gide et à Valéry. Car, nous dit-il, à la fin du XIX^{ème} siècle la recherche poétique a changé de sens. La crise des valeurs symbolistes a offert une nouvelle vocation au poète qui s'est voulu alors le *suprême savant* ou encore *l'artiste* par définition. Le poète s'est efforcé ainsi de procurer par son œuvre le moyen de découvrir ou construire des valeurs sur lesquelles pouvoir vivre. Si bien qu'au début du XX^{ème} siècle trois grandes œuvres ont conféré à l'art moderne toute sa puissance d'interprétation en s'affrontant aux trois problèmes fondamentaux de l'existence humaine : celui de l'esprit qui est l'agent de sa connaissance; celui du temps qui est sa forme; celui de la sensualité qui est son médiateur. En ce sens Paul Valéry, abordant le problème de l'esprit, a le premier fait passer la poésie de son statut traditionnel d'art des vers à ce statut moderne d'élaboration scientifique autonome de la vérité. Marcel Proust a appliqué l'art à la connaissance et à la stabilisation du temps. Quant à André Gide, il a élaboré une *esthétique* que le critique littéraire définit comme "une analyse sensible du secret érotique recélé dans le goût à vivre que chacun porte en soi". Daniel Moutote en conclut que ces trois auteurs ont

en quelque sorte préfacé la pensée de notre époque. Et s'il s'attache si fortement à cette idée à la fin de sa vie, c'est précisément parce qu'au cours de sa carrière et de ses recherches il a vu peu à peu diminuer l'éclat des œuvres de Gide et de Valéry et parce qu'il reste persuadé que ce rôle fondateur les ressortira un jour du purgatoire des Lettres.

En second lieu il attache une particulière importance à la spiritualité à laquelle en quelque sorte se heurte inévitablement cette orientation de la pensée littéraire. Aucune des œuvres qu'il abordera n'échappera vraiment à cette investigation. Devant "l'obstinée rigueur de Valéry dans l'analyse de l'esprit" perçoit presque une nuance de regret sous la notation scientifique relevant que "le souci valérien n'est pas une recherche intellectuelle mais bien spirituelle sur un plan strictement laïque". Plus humaine peut-être lui apparaît l'œuvre de Gide où il croit déceler aussi, certes à côté de bien d'autres choses, une spiritualité quasi religieuse. Il rappelle souvent que Gide a écrit *Le christianisme contre le Christ* et que son esprit reste toujours marqué par la rigueur de la tradition protestante de sa famille. Dans son ensemble la recherche gidienne repose, écrit-il, sur "la référence fondamentale de l'être à soi-même, source de toute authenticité et de valeurs salutaires chez l'homme". Mais le critique souligne aussitôt que cette attitude qu'il qualifie *égotisme* (un mot qu'il avait forgé pour désigner la référence au moi) n'est nullement un égoïsme. Non seulement elle "n'implique pas fatalement le renoncement à Dieu" mais elle doit s'analyser surtout "comme un appel intime de valeur qui porte l'homme à se dépasser vers une invisible transcendance".

Certes on pourrait multiplier les citations de ce genre chez Daniel Moutote qui revient sur cet aspect avec une particulière insistance; mais ce serait aussi au risque de relever au fil de ses écrits des réflexions aux apparences contradictoires. En réalité il semble surtout que le critique littéraire laisse découvrir un homme qui est certainement mystique, qui ne peut se satisfaire de l'indifférence mais qui n'a cessé de s'interroger. N'allons cependant pas plus avant dans les supputations et restons-en, dans ce domaine de l'intime conviction, à ce qu'il a voulu nous livrer; reprenons rigoureusement les termes de son dernier message à ceux qui le liront. D'autant que cette ultime méditation qu'il nous fait partager en quelques phrases dans les dernières pages de *Palimpsestes*, publié en 1994, n'est pas dépourvue de grandeur en cette fin très douloureuse de sa vie : "Je ne connais rien de plus désespérant et désastreux que la voie mystique de ceux qui incriminent Dieu du malheur qui les frappe. Laissons Dieu dans son Eternité, dans cet envers du monde qu'est l'Espérance. Vivons notre temporalité dans le présent de notre existence. C'est là que nous avons quelques chances de trouver des consolations adaptées à notre situation temporelle". Telle était la limite sur laquelle il se tenait et qu'il n'avait pas franchie; mais retenons encore que cet homme qui était d'une telle intransigeance sur la valeur des mots et les symboles de l'écriture soulignait Dieu, Eternité, Espérance, de majuscules qui venaient hausser le propos.

En troisième lieu enfin, l'engagement personnel des auteurs est pour Daniel Moutote un critère décisif. C'est surtout de ce point de vue que Gide lui apparaît comme un maître : plus que Valéry dont il semble trouver le courage trop intériorisé, plus que Malraux dont l'engagement lui paraît manquer de netteté. Pour lui la figure de Gide se dresse à chacun des carrefours de notre civilisation, et il en dresse pour preuve ce constat : "examen de la question religieuse, défense des peuples noirs d'Afrique contre l'exploitation colonialiste, défense courageuse des droits aujour-

d'hui reconnus d'une sensualité libre, condamnation des fascismes et du stalinisme". Bref, Gide était pour lui "un de ceux qui ont permis de vivre dans le monde des démocraties occidentales, peut-être le maître le plus incontestable des libertés en notre temps". Et il n'y avait là nul emballement de plume; c'était au contraire la conclusion mûrement pesée d'une critique littéraire qui entendait échapper aux *a priori* idéologiques qui avaient obscurci l'œuvre. En fait cette opinion se fondait d'abord sur l'engagement politique qu'il a décortiqué dans son livre paru en 1991, *André Gide : l'engagement (1926-1939)*; il y argumente solidement son admiration pour le courage de l'auteur. Gide en 1936, après son engagement autour du communisme et à la suite d'un voyage triomphal en Russie, avait en effet publié un livre intitulé *Retour d'URSS* où il appliquait la critique décisive à cet Etat qui se voulait celui de la Révolution : il stigmatisait avec éclat les erreurs du régime soviétique. Le grand mérite de Gide paraissait alors à l'homme, critique littéraire par profession, d'avoir su éviter le pire des écueils, celui de se comporter en politicien évitant par tactique de reconnaître publiquement son erreur; au contraire il avait agi en écrivain en demeurant avec intransigeance sur le plan des principes.

*

* *

Daniel Moutote était fasciné par le courage, la ténacité, l'engagement désintéressé. Pour comprendre cette préoccupation marquante dans son œuvre il suffit de faire un peu la même investigation qu'il poursuivait autour de ses grands hommes, ces grands *artistes* selon son expression favorite, en faisant référence à sa vie. Aux difficultés de sa jeunesse la guerre d'abord ajouta bien des épreuves. Fait prisonnier en 1940, il s'évade l'année suivante et parvient jusqu'à Bamberg. Repris, trahi par son accent malgré sa connaissance de la langue, il est envoyé dans un camp disciplinaire en Ukraine. La retraite allemande l'ayant ramené à Berlin il s'évade à nouveau en 1944 et rejoint cette fois son cher Jura. Ecrivain quarante ans plus tard il insistera longuement sur l'estime qu'il avait alors conçue pour cette modeste population allemande qui devait subir le désastre dans lequel elle avait été entraînée et qui savait pourtant secourir un prisonnier évadé : absence de haine et rigoureuse honnêteté qui se traduit à la fin de sa vie en un acte de foi en l'Europe.

De retour dans sa famille à la fin d'avril 1944 c'est pour y apprendre presque aussitôt la mort de son jeune frère tant admiré au cours d'une mission pour la Résistance. Alors quelques années plus tard, après la disparition de sa mère, il s'éloigne définitivement de sa terre natale, non sans un regret qu'il conservera d'ailleurs un peu comme un remords. Viennent enfin des années heureuses : en Afrique du nord il rencontre celle qui devient son épouse, brillante normalienne avec laquelle il partage une culture commune. De nouveau cependant les événements se précipitent. Le temps des indépendances l'appelle à quitter Tunis pour Alger. Là un matin le putsch des généraux le surprend au moment d'aller faire son cours. Il attrape un papier qu'il placarde sur la porte de la salle : "Monsieur Moutote reprendra ses cours quand la légalité républicaine sera rétablie dans ce pays". Au soir de sa vie il mettra la témérité de son geste sur le compte du bouillonnement de la jeunesse. Libre à nous cependant d'y voir aussi une fidélité à l'engagement de son frère ou encore l'influence de son maître Gide. Toujours est-il qu'il dut faire front jusqu'à la fin devant les pressions et les menaces les plus graves.

En revanche il goûta certainement à Montpellier des années de paix. Ce fut le temps où son épouse lui fit découvrir les lieux mythiques de la Grèce antique et l'intensité de la vie intellectuelle parisienne : années heureuses et fécondes mais toujours trop brèves, hélas ! Car, comme il l'écrit lui-même, le temps des épreuves était encore à venir. L'ultime épreuve, en effet, cruelle : lentement il vit sombrer son épouse, bientôt emmurée dans le silence d'une maladie incurable. De ce drame, il a tout dit en deux phrases dans *Palimpsestes* :

"je vis donc peu à peu s'absenter cette présence en qui se résumait pour moi toute la beauté du monde. Et je vécus désormais avec un fantôme de tout ce que j'aimais".

Il nous en donne encore la mesure par la confiance d'un geste émouvant chez un homme que la pratique religieuse n'avait pas attiré. Car sa femme était d'une piété catholique très vive et il tenta alors de l'ancrer dans son espérance en l'entraînant à dire des prières jusqu'au moment où elle devint incapable de répéter après lui. Dans ces circonstances la retraite en 1985 lui apparut d'abord comme la promesse d'une disponibilité nouvelle dont il aurait de plus en plus besoin pour l'assister. Mais avec sa lucidité coutumière il comprit aussitôt que seule la poursuite de ses recherches durant ses moments de liberté lui permettrait de renouveler chaque jour les forces nécessaires. Et c'est comme cela qu'il publia encore et encore durant sa retraite. L'épreuve dépassa largement une décennie et il ne lui survécut que quelques années. Ayant achevé sa tâche et n'ayant d'autre attache en ce monde hormis ses souvenirs, il le quitta au cœur de l'été 1998.

*

* *

Ainsi Daniel Moutote a beaucoup travaillé et son apport, ample et très érudit, a été reconnu par ses pairs. Nul doute qu'il ait puisé dans ce commerce avec ses grands hommes un art de vivre malgré les épreuves et même une joie certes tout intérieure. N'a-t-il pas écrit dans *André Gide, Esthétique de la création littéraire* : "On vient à l'œuvre de Gide par le plaisir, mais on en sort, le livre fermé, par la joie grave d'une vie intérieure plus riche qui métamorphose l'univers des êtres et des choses dans lequel nous avons à vivre" ?

Des joies, son enseignement aussi lui en a donné et 1968 a été pour lui un révélateur inattendu des sentiments de ses élèves qu'il rapporte avec humour : "Mes jeunes étudiants m'aimaient bien et même me défendaient. J'avais plus de succès auprès des jeunes filles moins politisées qu'auprès des garçons qui ne juraient que par tactique et stratégie marxistes". Entre eux et lui s'était établie une connivence créée par certains incidents et il le raconte avec une telle verve que je ne résiste pas au plaisir de vous lire ce morceau d'anthologie :

"Mon souvenir le plus amusant est celui d'un cours de Licence sur *L'Espoir* de Malraux. Je n'avais qu'une poignée d'étudiants quand tout à coup la porte du bureau s'ouvrit sur six grands gaillards et une fille venus de Paris porter la bonne parole : "- On vient tenir une importante réunion de cellule. - Moi, je fais un cours légalement institué et non moins important. - Nous, on vient ici discuter politique. - Cela tombe bien, mon cours porte sur *L'Espoir*. Ce n'est à peu près que de la politique sur la Guerre d'Espagne. Asseyez-vous et si vous le désirez, posez des questions. Un cours est un dialogue intellectuel. - J'espère, lance alors la fille, jouant

les Intellectuelles de Gauche, que, dans votre cours, vous appliquez les principes de la pensée marxiste. - Nous n'appliquons d'autre méthode que celle de la science de la littérature. Mais pourquoi voulez-vous que je me fie aux démarches d'une pensée périmée depuis près de cinquante ans ?" Qu'avais-je dit, Grands Dieux ! Ils sursautèrent comme des chats à qui on a marché sur la queue..."

Disons-le aussi plus ouvertement que lui, une fermeté patiente, en battant les intrus sur leur propre terrain, a non seulement mis le commando en déroute mais lui a également attiré le respect de ses élèves. Dans ces cas-là, nous le savons tous par expérience, d'abord les étudiants observent puis si le professeur réussit son examen alors l'attachement grandit; il nous le dit encore à sa façon : "Mes jeunes étudiants ne faisaient pas le poids devant des adultes. Mais ils tenaient les portes." Ne nous y trompons pas cependant; à l'origine de cette estime il y avait surtout sa manière d'éclairer les œuvres les moins accessibles qui avait passionné ses étudiants comme elle a frappé les membres de cette Académie. Il ajoutait plus loin ce souvenir inaltérable où une bonhomie provocatrice cachait mal l'émotion : "Je n'ai peut-être pas été le professeur que j'aurais souhaité devenir. Pourtant j'ai eu droit à une médaille que peu de collègues ont obtenue : un beau jour une magnifique gerbe de roses rouges achetée avec leur pauvre argent. A chacun sa Légion d'Honneur !"

*
* *

Tel m'est apparu votre confrère, Mesdames et Messieurs de l'Académie, et pour conclure je dirais que cette manière directe et sans concession, cette causticité parfois grinçante, cette apparente distance, cachaient le courage et la sensibilité qui l'habitaient. Ils l'ont accompagné tout le long de sa vie où il avait pour principe de faire ce qui lui paraissait s'imposer, sur l'instant et là où le destin l'avait placé. Alors on l'imagine aisément, très détaché, traçant modestement des sillons profonds et droits sous le soleil aussi bien que dans le doute et la solitude des épreuves. Ainsi, comme il le disait d'un autre, il a pleinement assumé sa condition humaine et, je le crois vraiment, c'est le plus bel éloge que l'on puisse mériter.

REPONSE DU PROFESSEUR HENRI VIDAL

Monsieur,

Il était une fois, dans des temps anciens, vers 1950, un arbre quasi sacré que les étudiants en Droit vénéraient et consultaient, car sa floraison indiquait qu'il était temps de se mettre au travail. Une éclosion tardive aggravait le nombre des insuccès. Hérétiques ou libres penseurs, des étudiants plus chenus bravaient cette croyance. Déjà licenciés, ils préparaient le diplôme d'études supérieures d'histoire. Sans craindre la malédiction du tilleul, puisque telle était l'espèce de ce demi-dieu sylvestre, ils s'asseyaient familièrement sur la margelle qui cernait son tronc et attendaient sans hâte l'arrivée du maître chargé de leur expliquer les *legis actiones* et l'*actio praescriptis verbis*. Quoique ce romaniste leur eut solennellement annoncé que, bien que responsable de l'élasticité de ses horaires, il commencerait exactement le cours de deux heures à deux heures et demi, l'attente était souvent longue et les propos échangés n'ont pas été retenus par la postérité. Marie Coste-Floret, Marie Hérin, Pierre Catala, vous et moi étions parmi ces étudiants. Après des parcours divers, nous avons enseigné dans cette Faculté. Telles furent nos premières rencontres et nos premiers pas dans la recherche en histoire du droit.

Dans votre vie riche en péripéties, le hasard a joué un rôle. Vous êtes né à Nantes, parce que l'administration des Postes dans laquelle votre père a fait sa carrière l'avait affecté dans cette ville. Une autre mutation fait de vous un montpelliérain. Vous terminez vos études secondaires au lycée de Montpellier, puis vous vous inscrivez à la Faculté de Droit. Comme d'autres, vous avez été marqué, pour toujours, par Pierre Tisset. Etudiant en droit ? Certes et des plus sérieux, mais aussi escholier du Languedoc. Sous l'autorité truculente et flamboyante de François Pitangue, vous fûtes un peu acteur, un peu choriste et, plus encore, responsable de la régie et de la logistique. Selon l'usage de cette époque, vous avez préparé votre thèse tout en étant attaché au CNRS, assistant aux Facultés de Droit de Montpellier puis de Paris, chargé de cours à Nancy, au gré des vacances de poste. En 1959, le succès à l'agrégation scelle votre carrière sans mettre un terme à vos pérégrinations.

Le hasard du concours vous envoie à Dakar. Après cinq ans d'un séjour sénégalais agréable et intellectuellement fructueux, l'heure sonne du retour à Montpellier. Ce pouvait être la fin de votre errance universitaire. Ce ne fut qu'une étape. Pour permettre à votre femme de mener à bien sa carrière dans les Musées de France, il fallut s'installer à Paris en 1966. Vous trouvez un poste à Lille et vous goûtez ainsi les joies du professeur "turbo" pendant trois ans. En 1969, la Faculté de droit de Paris X, traduisez Nanterre, vous élit : Paris vaut bien une messe. Les grandes journées, les grands chahuts, les grandes assemblées nocturnes, les échanges interminables et enfumés de hautes pensées et de mauvaises odeurs au cours desquels on rebâtissait le monde et on démolissait l'Université, étaient passés. Restaient l'ac-

couchement des nouvelles structures, la désorganisation des cours et le naufrage des examens. Vous n'êtes ni résigné ni inactif. Vous faites le cours de 1^{re} année dans un amphithéâtre de 1100 places et vous acceptez le poste peu envié de directeur de l'U.E.R. de droit. Sans tapage excessif, vous regroupez une cinquantaine de collègues appartenant à toutes les disciplines juridiques qui partagent vos réticences et qui décident de quitter Nanterre. Mais comment ? La carte des nouvelles universités était tracée : elle était à la fois absurde et immuable. Demander la création d'une nouvelle université, surtout en faveur de mandarins assez rétrogrades pour vouloir désertir ce haut lieu de la révolte étudiante, était voué à un échec immédiat et sans appel. Créer est donc impossible ; renforcer par la création d'une composante juridique, une Université qui en est dépourvue, est louable. Cette astuce dont vous pouvez revendiquer la paternité résout la difficulté et l'Université de Paris V placée sous l'égide rassurante de Descartes, vous ouvre ses portes. Seuls, les naïfs croiront que fédérer cinquante universitaires, rassurer les politiques, vaincre les pesanteurs administratives furent une tâche aisée. Mais, en 1976, tel un nouveau Moïse, vous avez conduit votre caravane de Nanterre à la Terre promise, c'est à dire à Malakoff. Vous fûtes aussitôt nommé administrateur provisoire, puis élu doyen de cette nouvelle Faculté de droit. Pendant des années, vous avez jugé prudent, tous les matins, de visiter flanqué du secrétaire général et d'un appariteur, les locaux pour vous assurer que des extrémistes de bords opposés n'avaient pas entreposé des armes. Enfin, pour couronner votre carrière, le Panthéon vous accueille, non certes la basilique défigurée de Soufflot, mais l'Université de Paris II, c'est à dire pour les gens de notre génération, la Faculté de Droit de Paris.

Vous n'avez plus l'occasion de traquer les dépôts d'armes, mais vous n'avez pas fui devant les tâches administratives plus riches en soucis qu'en honneurs. Membre de divers conseils universitaires et vice-président de Paris II, vous siégez aussi dans des commissions ou conseils au ministère de l'Education Nationale, à la Chancellerie et à l'Ecole des Chartes. Vous vous êtes beaucoup occupé des recrutements et des carrières dans l'Université et au C.N.R.S. Pendant neuf ans, vous avez été chargé de la conférence d'agrégation. Vous initiez les candidats aux techniques de la leçon, en essayant de les convaincre, ce qui n'est pas toujours aisé, que leurs coups d'essai sont rarement des coups de maître. En 1991, vous avez eu l'honneur de présider le jury d'agrégation. Vous avez été élu au Comité National des Universités dans la section d'histoire du droit. J'étais alors président de cette section dont vous êtes devenu le vice président. C'est presque vous faire injure de rappeler combien, dans cette tâche délicate, j'ai pu compter sur votre indépendance, votre compétence et votre loyauté. Au C.N.R.S., vous présidez la commission des sciences juridiques avec les mêmes difficultés et les mêmes vertus.

De Dakar au Panthéon, vous avez manifesté avec fermeté et, si nécessaire, avec courage, votre fidélité à l'Université, à ses libertés, ses valeurs et ses obligations. Bien avant que l'on nous affuble du titre ridicule et vexatoire d'enseignant chercheur, vous croyez qu'un universitaire est nécessairement un chercheur. Mais, tel un Janus sympathique, l'universitaire traditionnel se double, en vous, d'un chercheur révolutionnaire.

Votre thèse est consacrée au *Régime des biens entre époux dans la région de Montpellier du début du XIII^e siècle à la fin du XVI^e siècle*. En 383 pages, elle montre votre intérêt pour le droit privé, la solidité de votre enquête, votre maîtrise des textes et de la paléographie, et aussi une curiosité inassouvie. Séduite par une ardeur

juvénile, l'Académie française vous décerne le prix Viard. Pourtant votre thèse s'achève par une triple interrogation pertinente et subversive : *Ne sommes nous pas fondé, en considérant l'abîme qui existe entre le droit pratique et le droit savant, à nous interroger sur le sens véritable de la célèbre distinction que la tradition établissait entre pays de droit écrit et pays de coutume ? S'il est vrai que la région de Montpellier a été par excellence "de droit écrit" était-ce d'après le droit qui y était appliqué ? Que serait alors le "droit écrit" ?*

A Dakar, vous n'avez pas répondu à ces questions, mais, dans les *Annales africaines* de la Faculté de Droit, vous avez publié un article au titre provocateur : *Nos ancêtres les Gaulois*. En 77 pages grand format et 256 notes, vous dressez l'inventaire de ce que les nouveaux Etats africains et malgache doivent au droit français, qu'il s'agisse de Déclarations des Droits ou du droit constitutionnel, du droit administratif, du droit de la nationalité, de la place respective de la loi et de la coutume ou encore du droit civil et du droit pénal.

Dès votre retour en France, vous revenez à l'histoire du droit privé et vous lui êtes resté fidèle. Loin de la foule des marchands de papier, des mandarins compilateurs, des malins ou des ignares qui voient dans l'histoire une forme rentable du roman, à l'écart de leurs tapages, de leurs truquages et de leurs tirages, vous vous êtes plongé dans les archives, mais avec un œil neuf et une curiosité sans défaillance. Vous vous êtes posé des questions simples, souvent les plus redoutables. Quel était le droit applicable ? Quel était le droit appliqué ?

Déjà les dépouillements d'archives menés à bien pour votre thèse avaient révélé "la mise en œuvre fort peu séparatiste du régime dotal et l'importance des contrats communautaires." De telles pratiques n'étaient conformes ni au droit romain, ni à la coutume de Montpellier promulguée en 1204. Pour élargir ces premières constatations au demeurant peu orthodoxes, vous poursuivez pendant des décennies votre enquête dans les archives notariales à travers la France. Vos hypothèses en sortent très largement confirmées. En pays de droit écrit, le régime communautaire s'est enraciné. Il revêt deux formes : la communauté familiale entre parents et enfants dont le père est sans conteste le chef et la communauté entre frères, l'*affrèrement*, dont la plus grande extension se situe au XIV^e siècle. Dans les deux cas, elles trouvent leur fondement non dans le droit romain ou la coutume, mais dans le contrat. Les premières ont assuré leur survie par le testament.

Ces communautés familiales ont pour fin et pour effet le maintien de la maison dans la famille au bénéfice de l'aîné. De cette vie ou plutôt de cette survie, vous avez trouvé, en plein XX^e siècle une superbe illustration dans le cinéma. Vous voilà abandonnant un instant les dépôts d'archives pour analyser sous l'angle juridique, le film de Georges Rouquier, *Farrebique*, paru en 1946. Ce classique du cinéma français a fait l'objet d'une nouvelle projection dans un programme d'été, en 1973. Il est de trop haute qualité pour être programmé depuis lors.

Comme vous l'aviez pressenti, la frontière entre pays de droit écrit et de droit coutumier méritait, elle aussi un nouvel examen. Interrogé à ce sujet, un bon étudiant de première année qui a bien appris le bon cours d'un bon maître, répondrait que, de La Rochelle à Genève, une ligne un peu sinueuse sépare coutumes et droit écrit. Ce bon étudiant n'a pas lu vos travaux. Car vous avez montré qu'à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, de la Saintonge à la Bresse, dans une zone de contact de largeur variable, on trouvait "une esquisse de démarcation au tracé très sinueux décrivant des arabesques que seule devait effacer la promulgation du Code civil." De

surcroît, ce tracé ne correspond ni avec les frontières linguistiques, ni avec la ligne de partage de toits à forte ou à faible pente et j'ajouterai, *cum grano salis*, ni avec le domaine de l'olivier et de la cuisine à l'huile.

Dans de nombreux articles, souvent très techniques et toujours très motivés, tantôt ouverts sur de vastes perspectives, tantôt focalisés sur quelques difficultés particulières, je songe à vos pages sur la *patria potestas* ou l'*emancipatio*, vous avez cherché la vie du droit. Il est impossible de les résumer et même de les citer. Grâce vous soit rendu. En 1994, vous avez publié aux Presses universitaires de France, un livre de 308 pages intitulé *La vie du droit*. La cohérence de vos travaux est telle que les quatorze articles que vous avez regroupés dans ce volume ne sont pas juxtaposés, mais harmonieusement assemblés comme les pièces d'une marqueterie.

Vous ne pouviez en rester là. Au fil des ans, après avoir déchiffré tant de grimoires, accumulé tant de fiches, vécu tant d'heures en compagnie des tabellions des villes et des champs, vous avez décidé de consacrer un livre à ce personnage essentiel et méconnu : le notaire. Des années de labeur trouvent leur magnifique couronnement dans un ouvrage de 300 pages édité par les Presses universitaires de France, sous le titre *La science des notaires. Une longue histoire* et préfacé par M. Pierre Truche, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation. Les premiers exemplaires sont arrivés à Montpellier la semaine dernière.

Parce que leur *longue histoire* s'enracine dans la durée, parce qu'ils sont nombreux et partout présents, parce qu'ils gardent les actes qu'ils authentifient dans les pays de droit écrit, les notaires ont exercé une influence permanente sur la vie du droit. Ecouter leurs clients, les conseiller, donner un habit juridique à leurs volontés et à leurs besoins, mettre en place des stratégies grâce auxquelles le contrat de mariage prépare harmonieusement le testament, voilà l'essentiel de leur rôle. Dans un équilibre subtil entre l'érudition qui fonde et la synthèse qui éclaire cette histoire, vous avez montré la place des formulaires depuis les modestes recueils où un obscur tabellion recopie les actes les plus utiles jusqu'aux formulaires imprimés et commentés et vous suivez vos notaires dans l'évolution de leur formation et dans leurs rapports ambigus avec le juge et le législateur. Vous illustrez vos propos en montrant, par exemple, comment le notaire a favorisé le droit d'aînesse en faveur des roturiers dans les pays de droit écrit, aménagé le sort du conjoint survivant, guidé au XVIII^e siècle à Paris, la transformation du fonds de boutique en fonds de commerce, ou, au XIX^e siècle, préparé la disparition du régime dotal et protégé, autant que faire se peut, les communautés familiales contre le Code civil. Cette influence sur la vie du droit s'exerce encore aujourd'hui par les congrès de notaires grâce à la qualité de leurs travaux et au nombre de leurs participants et aussi par l'association des notaires aux travaux préparatoires de la Chancellerie. Il serait injuste de leur imputer le style dont les textes sont revêtus au terme de leur parcours législatif.

Les hasards d'une conversation vers 1980 ouvrent devant vous un champ immense de recherches nouvelles. Alain Sayag, alors Directeur scientifique du *Centre de recherche sur le droit des affaires* de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris vous signale que ce centre réfléchit sur l'entreprise personnelle et le fonds de commerce. En découvrant leurs origines et leur évolution, l'histoire aiderait à mieux connaître ces institutions. Ce collègue érudit et prématurément disparu vous propose de faire en ce domaine, "une petite investigation". L'hésitation fut brève, mais l'investigation ne fut pas "petite". Alors débuta avec le CREDA, une collaboration fructueuse. Tour à tour, entre 1981 et 1994, vous avez éclairé l'histoire du

fonds de commerce, de la commandite, du commissaire aux comptes, des juridictions consulaires et de la publicité légale. Dans le même temps, vous avez ajouté à vos analyses, une synthèse plus ambitieuse encore, consacrée à la genèse du droit des affaires. Vous étudiez les apports de la tradition, du législateur et de la pratique. Notamment vous résumez l'ambiguïté de la fonction législative en deux sections heureusement intitulées *le législateur, un commercialiste besogneux, le législateur, un fiscaliste impénitent*. La modération sereine de la forme ne masque guère la sévérité de votre critique. Plus loin vous montrez comment la pratique s'exerce dans l'art d'appliquer la loi et, si possible, de la tourner et combien est subtile en droit fiscal, la distinction entre la fraude qui est coupable et l'habileté qui ne l'est pas.

Pendant longtemps, les historiens du droit trouvaient la limite de leur domaine dans les codes napoléoniens. Avec eux, commençait le droit contemporain. Pareille position est devenue intenable en droit civil comme en droit commercial. Ces codes sont en ruine : *Etiam periere ruinae*. Ils ont succombé sous le poids de la législation postérieure submergée elle-même par la prolixité souvent ésotérique des textes bruxellois. Le droit du XIX^e et de la plus grande partie du XX^e siècle appartient à l'histoire. Vous vous y êtes rué avec allégresse. En même temps, vous vous efforcez de trouver les origines parfois lointaines des institutions. La commandite vous conduit dans les villes marchandes de l'Italie du Nord à la fin du XV^e siècle et la publicité légale, dans cette région au début du XIII^e siècle. Pour nous en tenir à ce dernier exemple, vous montrez que, si les formes et les techniques ont évolué, du crieur public à l'informatique, la conciliation de l'information et du secret soulève des difficultés permanentes.

Sur un point, ces études diffèrent de vos travaux en droit privé : le secours des archives notariales vous fait défaut tandis que la législation, la réglementation, la jurisprudence et l'histoire économique nourrissent votre réflexion. Mais les unes et les autres restent très proches par la sûreté de la méthode, la clarté de l'exposition, la solidité des résultats. Vous avez été hanté par les mêmes préoccupations : chercher la vie du droit, montrer combien la connaissance du passé éclaire le présent. Aussi vos articles sur le droit des affaires ont heureusement connu le même sort que ceux consacrés au droit privé. A l'initiative de quelques collègues parmi lesquels le recteur Maurice Quenet et le professeur Jean Marie Carbasse, ils ont été publiés en un volume sous le titre : *Le droit, les affaires et l'Histoire*. Là encore il a suffi que vous rédigiez une courte introduction générale et quelques têtes de chapitre pour que ces articles épars se regroupent en un livre. Une communication à un colloque apprend au lecteur *ce que l'histoire apporte à la gestion* et donne à cet ouvrage une brillante conclusion.

La publication entre 1994 et 2000 de ces trois volumes dont je recommande la lecture à nos confrères, marque une étape, mais seulement une étape. Depuis lors, les articles se sont succédés à un rythme qui ne faiblit pas. En 2000, la *Revue de l'Arbitrage* dont beaucoup d'historiens ignorent même l'existence, a publié un article de 39 pages sous le titre "L'arbitrage dans la période moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)." Une fois encore et à juste titre, vous êtes béni des dieux. En l'an 2000, déployer son érudition en 39 pages suscite une admiration nuancée de jalousie, en un temps où nos revues sont équipées de lits de Procuste, où les responsables de volumes de *Mélanges* cherchent les auteurs les plus nombreux, mais les articles les plus courts et où, parfois dans les congrès, le président chronomètre la durée des communications avec la ponctualité d'un chef de gare de jadis.

Loin de vous déguiser en gardien hargneux d'une cité interdite, vous en avez grandement ouvert les portes et les chemins. Vous appelez les chercheurs et surtout les équipes de chercheurs à découvrir et à exploiter des *gisements documentaires*, à éclairer des origines inconnues, à délimiter les écarts entre les normes et la pratique. Ces découvertes ne peuvent rester le trésor de quelques initiés. Dans des articles récents qui ont dû en scandaliser plus d'un, vous proposez de renouveler l'histoire du droit et son enseignement. Certes il n'est pas question d'abandonner la genèse de l'Etat, l'essor du pouvoir royal, l'évolution des institutions publiques. Mais il s'agit de dépoussiérer les vieux monuments et d'ouvrir des perspectives sur le droit tel qu'il fut vécu. Non content de donner l'exemple dans vos cours, vous avez publié plusieurs manuels, depuis l'*Histoire des institutions publiques et des faits sociaux (XI^e-XIX^e siècle)* qui en est à sa 8^e édition en passant par l'*Histoire des institutions judiciaires*, jusqu'à la très originale *Introduction historique au droit commercial* que l'Académie des Sciences morales et politiques a couronnée du prix Koenigswater.

Vos nouveaux confrères pourraient croire qu'au pas de charge, j'ai fait le tour de vos travaux. Quelle erreur ! Sur une œuvre considérable, vous avez greffé une entreprise différente, difficile et elle aussi révolutionnaire et qui inscrit votre nom sur un monument célèbre de l'érudition française. Les Archives Nationales conservent les registres du Parlement de Paris. Les quatre premiers registres, connus sous le nom d'*Olim*, renferment les arrêts de cette Cour de 1254 à 1318. Beugnot les édita entre 1839 et 1848 avec un index des noms de personnes et de lieux. Pour rendre vraiment utilisable ces énormes volumes, il manquait un index des matières. Pierre Timbal en conçut le projet. A sa retraite, vous vous êtes chargé de ce travail avec une équipe restreinte de la Faculté de Droit de Paris associée au CNRS et aux Archives Nationales. Ce travail colossal et austère s'achève 160 ans après l'édition de Beugnot. Il est largement votre œuvre. Les quatre volumes primitifs et votre index auquel vous donnerez une introduction sortiront prochainement sous la forme d'un C.D.Rom unissant une fois encore la tradition et la technique la plus moderne.

Aussi l'Académie est heureuse d'offrir un fauteuil d'ailleurs virtuel à un universitaire de tradition, à un travailleur acharné et à un chercheur d'innovation. Elle a voulu vous écarter un moment de vos fiches et de vos dossiers, des archives et des notaires en vous élisant au fauteuil laissé vacant par la mort de Daniel Moutote. Si vastes que soient votre curiosité et votre culture, vous ignoriez son œuvre et son nom : vous venez de nous en faire l'aveu. Votre prédécesseur n'a jamais lu une ligne de vous. Rapprocher, même par delà la mort, des hommes venus d'horizons très divers est une des vocations et un des charmes de notre Compagnie. Vous nous avez émus et comblés en faisant revivre cet homme délicat et courageux, cet universitaire qui, comme vous, dans des domaines très différents, unissait la fidélité aux valeurs de l'Université et le goût pour les recherches originales, cet académicien cordial et discret qui aimait partager avec ses confrères son érudition et son enthousiasme pour ses auteurs préférés et, en particulier, pour Paul Valéry.

Et vous voilà montpelliérain et académicien. Seule, la rue Ecole Mage au nom ambitieux et médiéval sépare la Faculté d'hier et celle d'aujourd'hui, le tilleul de notre jeunesse et le tilleul de nos retrouvailles académiques. Nous n'irons plus nous asseoir à leur ombre : le Rectorat a colonisé le premier et le second que planta notre maître le doyen Georges Péquignot, ne veille plus que sur un parking encombré. Mais leur évocation, sinon leur parfum, rappelle une amitié plus que cinquantenaire qui me permet de te dire, mon cher Jean, : "Sois parmi nous le bienvenu."

ALLOCUTION DE CLOTURE DU PRESIDENT MARCEL DANAN

Un des rares privilèges du Président de notre Compagnie est de clôturer les séances de réception des nouveaux académiciens. Merci, Monsieur, de me donner cette occasion.

Présider n'est pas en cette circonstance diriger mais clore l'assemblée. Tâche ardue après l'évocation que vous avez faite de notre regretté collègue le Professeur Daniel Moutote, éminent spécialiste d'André Gide et de Paul Valéry, et la réponse du Professeur Vidal qui vient de rappeler votre brillante carrière de juriste.

Un professeur de Lettres, deux professeurs de Droit et un membre de la section de Médecine ! Là résident la richesse et l'originalité de notre Académie pluridisciplinaire, celle de tous les savoirs pourrait-on dire, si l'expression n'était pas déjà utilisée à Paris où les spécialistes parmi les meilleurs de tous les aspects du savoir humain, s'expriment tous les jours depuis le 1^{er} janvier 2000.

Par delà le savoir il y a la réflexion qu'apporte le recul du temps. Gide, auquel Daniel Moutote a consacré de nombreux travaux, a "élaboré – avez vous dit – une esthétique, c'est à dire une analyse sensible du secret érotique recélé dans le goût à vivre que chacun porte en soi". Cet écrivain majeur, ce "contemporain capital", ne peut laisser indifférent le médecin, le psychiatre, le moraliste et le juriste. Et Daniel Moutote de regretter que, préfaçant la pensée de notre époque il sombra dans le purgatoire littéraire avec quelques autres d'ailleurs, dont Paul Valéry. Certes, mais qui oserait de nos jours faire sortir André Gide de ce purgatoire sinon pour l'expédier en enfer et le livrer aux Princes de ce Monde ? Le Malin, disait-il, n'avait plus de victoire à remporter sur lui. Il faudrait toutefois lui faire un procès équitable, où bien entendu Daniel Moutote serait un des témoins de la défense voire l'avocat, car on ne peut avoir étudié une œuvre et son auteur sans avoir une vision indulgente des ressorts de ses actes.

L'acte d'accusation de nos jours serait effrayant et l'Académie Française ne lui aurait pas été offerte. Il n'y entra d'ailleurs pas, suivant en cela la recommandation de Roger Martin-du-Gard de manquer à sa gloire car l'Académie ne manquerait pas à la sienne. Le prix Nobel n'aurait pas été attribué à un auteur relatant ses expériences sexuelles avec de jeunes adolescents en Tunisie et en Algérie, et écrivant : "Sur le seuil de ce qu'on appelle péché, hésitais je encore ? Non ! J'eusse été trop déçu si l'aventure eut dû se terminer par le triomphe de ma vertu, que déjà j'avais prise en dédain, en horreur". Le talent et l'intelligence de Gide seraient considérés de nos jours comme une circonstance aggravante et de terribles diagnostics et accusations s'abattraient sur l'amateur de petits guides de 14 ans ou de jeunes porteurs dont il écrivait : "Je n'étais épris d'aucun d'entre eux, mais bien indistinctement de leur jeunesse". Certes il luttait contre son penchant naturel mais il cédait facilement

à ce qui serait désigné de façon non poétique de nos jours : "incitation de mineurs à la débauche, viols sur mineur de 15 ans, viols en réunion, non assistance à personnes en péril, non dénonciation de crime...". Il ne serait même plus à l'abri de la rigueur des lois pour ce que l'on appelle aujourd'hui "le tourisme sexuel". Et pourtant il avait quelques limites et critères et, s'il était indulgent vis à vis de lui, il considérerait Marcel Proust comme un homosexuel vicieux, pervers, abject. Il ne supportait pas que l'auteur de la "Recherche" considère l'homosexualité comme l'intrusion d'un tempérament féminin dans un corps masculin. Peut-être faut-il voir là les conséquences de l'impasse œdipienne où l'avait conduit son éducation rigide. Il faisait dans ses récits mourir les femmes et leur interdisait les voies du désir amoureux et de la maternité

Gide était certainement à mille lieues de penser qu'il pourrait rendre des comptes à la justice à laquelle il s'intéressait : il fut désigné sur sa demande pour siéger au jury de la Cour d'Assises de Rouen du 13 au 25 mai 1912 et publia en 1914 : "Souvenirs de la Cour d'Assises". Assis sur le banc des jurés il se redisait la parole du Christ : "Ne jugez point !". Au cours de cette session cinq attentats à la pudeur furent jugés. Après un jugement qui ne lui paraissait pas fondé, l'angoisse l'empêchait de dormir et il rédigeait des mots en faveur d'une diminution de peine allant jusqu'à les porter à l'avocat du condamné, à aller rendre visite à sa mère, et à s'interroger sur ce que deviendrait le condamné après "le Bataillon d'Afrique". Dans ses réflexions il évoque les grands thèmes de la criminologie : inné ou acquis, responsable ou non, à éliminer ou à soigner, et propose une réforme du jury de façon à ce que n'y figurent que les plus aptes et non les plus désœuvrés et insignifiants, comme en province où l'influence du Président est prépondérante. Visionnaire il souhaitait que le jury statue sur l'application de la peine, anticipant sur les mesures actuelles en particulier celles destinées aux délinquants sexuels qui peuvent de nos jours faire l'objet d'une injonction de soins. A première vue André Gide, qui voulait juger les autres et le faisait probablement bien, ne se jugeait pas lui-même et ne se sentait pas concerné par l'appareil judiciaire. On retrouve là le clivage de sa personnalité mais également le reflet de la vision d'une époque révolue. S'il fascine encore c'est qu'il fait entrevoir l'énigme du désir par ses oscillations entre le Diable et le Bon Dieu, la recherche d'une relation absolue évitant la dimension sexuelle ou la contestation de la normativité de son époque en réfutant le caractère pathologique de l'homosexualité. Cela ne l'empêchait pas d'être authentiquement humain : "Il y a sur cette terre (écrivait-il) de telles immensités de misère, de détresse, de gêne et d'horreur que l'homme généreux n'y peut songer sans prendre honte de son bonheur".

André Gide restera-t-il dans le purgatoire littéraire ? C'est fort possible. Il n'en sera pas de même pour ce "petit Montpelliérain" que Pierre Louys lui avait recommandé. Vous avez reconnu Paul Valéry auquel Daniel Moutote a consacré d'importantes études. Gide acceptait de "suivre sa pente à condition que ce soit en montant", ce qui à vrai dire ne fait pas beaucoup progresser, alors que Valéry restera d'actualité et même d'avant-garde.

Après sa crise dite "de la nuit de Gênes" qui à l'âge de 21 ans lui fit vivre un moment de dépersonnalisation angoissant, il réagit en privilégiant le pouvoir de l'esprit, en cherchant à découvrir ses lois, à comprendre les variations de la vie mentale, tout en maintenant la cohésion entre le Corps, l'Esprit et le Monde. D'où la divergence avec Gide et aussi Pierre Louys qui à l'époque cherchaient surtout le

plaisir. Valéry n'était pas homme à entrer dans les systèmes philosophiques même s'il avait une préférence pour Descartes. Il était fort critique vis à vis de la psychanalyse dont il critiquait les théories et les méthodes. Il y voyait une religion cherchant à transformer en adeptes les libres penseurs. "Quoi de plus bête que les inventions de Freud sur la sexualité" écrivait-il. A propos du rêve, dans lequel pour lui les idées les plus insignifiantes jouent un rôle égal à d'autres plus émouvantes, il écrit : "Les théories de Freud répugnent à ma raison, elles me sont antipathiques... Mes réflexions sur ce sujet sont autre chose que du Freud" et d'argumenter : "Les récits des rêves sont sans contrôle possible, ils sont nécessairement faux" car "le langage ne peut décrire un rêve sans altérer ses caractéristiques essentielles". Ailleurs : "Le produit du rêve est le produit du langage de l'un, évalué dans le langage de l'autre". Il se défiait du langage qui ne peut pas "se rapprocher du réel". Il raconte qu'il n'hésita pas à expliquer à une femme artiste éprouvée par la mort de son psychanalyste qu'il jugeait la psychanalyse assez sévèrement car elle ne donne rien quant aux choses supérieures. Il ne contestait pas quelques succès thérapeutiques mais il y voyait en quelque sorte un hasard : "Si les théories de Freud ont une valeur thérapeutique c'est une grande probabilité qu'elles n'ont point de valeur scientifique car qui dit thérapeutique dit au plus 6 sur 10". L'effet placebo, faut-il le rappeler, est de 4 sur 10.

Si j'ai insisté sur cette critique de la psychanalyse ce n'est pas dans un esprit polémique mais pour rappeler le désir qu'avait Valéry de repenser tous les savoirs, toutes les idées, d'où sa fascination pour Léonard de Vinci.

Que dirait-il aujourd'hui sachant qu'à l'Université de Montpellier, qui porte son nom la psychanalyse a une influence considérable. Il dirait peut-être comme Monsieur Teste : "Au bout de l'esprit le corps, mais au bout du corps l'esprit", rappelant ainsi qu'il est vain de séparer l'un et l'autre, merveilleuse leçon à tous, y compris les médecins. C'est en ce sens que Valéry est toujours d'avant-garde et sera éternel.

Monsieur, acceptez que je vous remercie d'avoir fait l'éloge du Professeur Moutote et de m'avoir permis d'évoquer deux illustres écrivains. Vous l'avez fait revivre alors que vous ne l'aviez jamais rencontré et n'en saviez rien, et avez réussi dans cette entreprise grâce à vos qualités de chercheur, d'historien et aussi grâce à votre sensibilité qui vous a fait appréhender l'être délicat qu'était votre prédécesseur.

Avant de préparer cette allocution j'ai tenu à consulter vos ouvrages déposés à la bibliothèque de la Faculté de Droit et, en particulier "L'histoire des institutions publiques et des faits sociaux XI^e-XIX^e siècle" et "La vie du droit : coutumes et droit écrit". Ce dernier ouvrage a attiré l'attention du profane en la matière que je suis, car il y est question de philosophie, de sociologie et aussi d'éthique. Vous dépassez l'intérêt anecdotique en rappelant que le présent s'analyse dans le passé et que donc le passé influe sur le présent. Votre ambition est que l'historien éclaire le législateur afin que la justice d'aujourd'hui s'inspire des leçons du passé et que, dans les lois imposées aux citoyens, se trouve au moins en partie le reflet d'un inconscient collectif dont vous faites plonger les racines à une époque où le droit était coutumier et non écrit. Paul Valéry, acceptez que je m'y réfère encore, écrivait dans ses cahiers : "Je déteste les contrats et les pactes écrits... Le jurisme a empoisonné le monde". En termes assez durs, que je préfère ne pas retranscrire, il ajoutait à propos des gens qui vivent du droit : "Ils remplacent par une mécanique et par des rites, la très délicate opération de l'homme décidant entre d'autres hommes". Il reconnaissait

tout de même qu'il fallait des conventions pour résoudre les problèmes portant sur la propriété d'un champ ou la paternité d'un enfant. Sur ce point votre pensée est voisine de celle de Paul Valéry.

L'Académie, Monsieur, s'honore de vous compter parmi ses membres. Revenu aux sources après près de quarante ans passés loin de Montpellier vous allez y poursuivre vos recherches. Nous attendons avec impatience vos communications et vos interventions qui nous feront partager vos connaissances et votre expérience. Vous nous avez déjà éclairés sur de nombreux sujets et nous avons pu apprécier la précision de votre pensée et la clarté de vos explications.

Je vous invite, Monsieur, à vous installer dans le deuxième fauteuil de la Section des Lettres.